



INNOVER
C'EST COLLABORER!

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

LA MRC DE CHARLEVOIX APPUIE UN PROJET METTANT EN VALEUR LA ZONE FLUVIALE DES ÉBOULEMENTS

Baie-Saint-Paul, le 13 avril 2022 - Le Conseil des maires est fier d'appuyer le projet de démarrage et de structuration de l'Espace Jean XXIII de la municipalité des Éboulements en octroyant une somme de 3 594 \$ en contribution financière non remboursable avec son Fonds de mise en valeur du fleuve Saint-Laurent.

Le projet de la municipalité des Éboulements, développé en collaboration avec le comité touristique Les Éboulement/Saint-Irénée, consiste à démarrer une démarche de conception et d'idéation pour l'aménagement d'un espace public extérieur et intérieur, en concertation avec la communauté locale pour le site et l'édifice Jean XXIII, ancienne école primaire de Saint-Joseph-de-la-Rive. La municipalité souhaite pouvoir dégager des orientations communes pour la réalisation d'un projet collectif qui répondra aux besoins des résidents, des riverains, des organismes locaux de même que ceux des acteurs économiques du secteur. Le site est un endroit bénéficiant d'une situation géographique stratégique, en bordure du fleuve, sur un axe touristique de la route du fleuve. La beauté du terrain ainsi que la présence d'un bâtiment constituent un atout important. La municipalité aura recours à un consultant afin de développer la vocation du site et du bâtiment et de définir la structure de gouvernance du projet, son modèle de gestion et son modèle d'affaires. Le projet est évalué à 4 492 \$ et la MRC y investit 3 594 \$ avec le Fonds de mise en valeur du fleuve Saint-Laurent.

Fonds de mise en valeur du fleuve Saint-Laurent

Créé par la MRC de Charlevoix, qui a affecté une somme de son Fonds régions et ruralité (FRR) à ce projet, le fonds a pour objectif de supporter le développement de projets situés dans le secteur de la zone fluviale de la MRC de Charlevoix favorisant la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent et des municipalités riveraines en finançant la réalisation d'études de faisabilité, l'acquisition d'infrastructures ou d'équipements (excluant le matériel roulant), les améliorations locatives ou la construction de bâtiments. L'enveloppe disponible pour supporter de telles initiatives du milieu est de 25 000 \$ annuellement.

Pour connaître les services et les fonds disponibles pour les entreprises de la MRC de Charlevoix : mrccharlevoix.ca/services-aux-entreprises/

-30-

Source :
Karine Horvath, directrice générale
MRC de Charlevoix
418 435-2639, poste 6002
khorvath@mrccharlevoix.ca